

Plan canicule

Les personnes fragiles sont les plus concernées par la canicule. Qui est concerné ?
Que faire ? Où s'informer ?

Registre canicule et risques exceptionnels

La Ville de Pessac élabore un registre nominatif destiné à aider les pouvoirs publics. L'objectif est d'assurer la mise en place d'un contact périodique avec les personnes inscrites afin de s'assurer de leur bien-être et de leur sécurité en cas d'épisode exceptionnel (canicule, épidémie, évènement météorologique...).

En cas d'évènements de ce type, l'intervention des services sociaux et sanitaires sera déclenchée afin d'apporter une aide et un soutien au domicile des personnes inscrites.

Par ailleurs, des appels ou des visites de convivialité pourront être proposés par l'Accueil Seniors Handicap de la Ville de Pessac.

Pourquoi s'inscrire ?

- › En 2020, ce fichier a été utilisé lors de la tempête, et, plus récemment, lors de la crise sanitaire du COVID 19, durant laquelle nos services ont accompagné plus de 2 000 personnes.
- › Les équipes du CCAS ont été parfois dans l'incapacité de pouvoir joindre les personnes pour lesquelles elles ne disposaient pas de coordonnées téléphoniques. C'est la raison pour laquelle la ville de Pessac souhaite améliorer le dispositif en proposant l'inscription sur le fichier Canicule et Risques Exceptionnels (canicule, épidémie, évènement météorologique ...).
- › Chaque personne inscrite sera contactée régulièrement pour évaluer sa situation.
- › La demande de recensement peut être formulée par la personne elle-même, par son représentant légal.

Qui peut s'inscrire ?

L'inscription sur ce registre est ouverte à toutes personnes résidant à Pessac et répondant aux critères suivants :

- › Personnes âgées de 65 ans et plus.
- › Personnes âgées de plus de 60 ans reconnues inaptes au travail.
- › Personnes adultes en situation de handicap.

Comment s'inscrire ?

- › Vous pouvez télécharger le formulaire au format PDF disponible en bas de page et le renvoyer à l'adresse senior@mairie-pessac.fr
- › Vous pouvez également l'imprimer et l'envoyer par courrier à : Mairie - Accueil Seniors Handicap, Place de la V^{ème} République, BP 40096 - 33600 PESSAC
- › Vous pouvez l'imprimer et le porter directement à l' Accueil Seniors Handicap de la Mairie, place de la V^{ème} République ou à la Maison des Seniors 27 avenue Pasteur.

La Canicule ?

La canicule est une vague de chaleur très forte se produisant en été et qui dure le jour comme la nuit. En France métropolitaine on parle de canicule lorsqu'un pic de chaleur a lieu entre le 15 juillet et le 15 août et qu'il dure au moins trois jours.



Vous pouvez joindre la plateforme téléphonique "canicule info service" 0 800 06 66 66 (appel gratuit). Cette plateforme est ouverte en cas d'épisode de forte chaleur, tous les jours de 9h à 19h.

Qui est concerné ? Les risques

Tout le monde, mais particulièrement les personnes fragiles : nourrissons, enfants de moins de 4 ans, femmes enceintes, personnes de plus de 65 ans.

Les personnes les plus fragiles sont menacées par les températures excessives car celles-ci fatiguent, déshydratent, peuvent provoquer des coups de chaleur voire même aggraver des pathologies existantes.

Que faire en cas de forte chaleur ?

Les premières chaleurs ne doivent pas être négligées. Ainsi les mesures suivantes vous aideront à faire face à ces températures élevées pour éviter tout risque de déshydratation. Nous sommes tous concernés !

- › S'hydrater et maintenir le corps au frais
- › Limiter au maximum l'activité physique
- › S'alimenter en privilégiant les plats frais (fruits, légumes...), buvez de l'eau, évitez l'alcool
- › conserver des relations sociales régulières

Prévention de la canicule

Vous pouvez anticiper les périodes de canicule. Si vous êtes une personne fragile ou si vous connaissez des personnes âgées, handicapées ou fragiles qui sont isolées, incitez-les à s'inscrire sur le registre du plan départemental de gestion de canicule afin de recevoir de l'aide de bénévole pendant une vague de chaleur.

L'espace senior est en charge du plan canicule pour la Ville de Pessac. Vous trouverez leurs coordonnées au bas de cette page.

Liens utiles

- > [Page d'informations sur la canicule sur le site gouvernement.fr](#)
- > [Carte de vigilance de Météo France](#) (mise à jour à 06h et à 16h)
- > [Conseils du ministère des affaires sociales et de la Santé selon les niveaux de vigilance](#)
- > [Recommandations en cas de canicule – Ministère des affaires sociale et de la Santé](#)
- > [Canicule et fortes chaleurs : comprendre les risques - INPES](#)
- > [Chaleur et santé - INVS](#)


☰ INFOS PRATIQUES

Vous pouvez vous rendre à l'espace seniors :

- > **sans rendez-vous** : lundi de 13h30 à 18h, mardi, mercredi, vendredi de 8h30 à 12h30, jeudi de 13h30 à 17h
- > **sur rendez-vous** : mardi & vendredi de 13h30 à 17h, mercredi de 13h30 à 15h30, jeudi de 8h30 à 12h30

☰ CONTACT


**CCAS de Pessac -
registre canicule**


 05 57 93 67 49

**HÔTEL DE VILLE DE
PESSAC**

Place de la Ve République
33604 Pessac Cedex

courrier@mairie-pessac.fr

 05 57 93 63 63

 Lundi : 13h30-19h
Mardi au vendredi : 8h30-17h
Samedi : 9h-12h (de 9h à 11h :
uniquement les dépôts de
dossier carte d'identité ou
passeport, sur rendez-vous. /
De 11h à 12h : uniquement les
remises de passeports et
cartes d'identité)

SUIVEZ-NOUS